

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA COLLECTIVITE DE CORSE ET
L'ASSOCIATION « AJACCIO-JUDO »**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Corse-du-Sud, ont instauré un partenariat dans le cadre de la politique de parentalité.

Soutenu par les deux institutions, il permet de financer les actions relevant du dispositif Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents « REAAP ».

Ce partenariat permet de renforcer les liens enfants-parents, de valoriser la parentalité dans le cadre d'une activité sportive, de rompre l'isolement des familles, de faciliter l'accès à une activité sportive tant pour les enfants que pour les parents et de limiter le temps passé devant les écrans pour les enfants.

La convention de partenariat avec l'association « Ajaccio-judo » est arrivée à expiration le 31 décembre 2018.

L'association « Ajaccio-judo » est une association (loi 1901), affiliée à la Fédération Française de judo, kendo et disciplines associées.

Son numéro SIREN est le : 523 604 163.

Notre collectivité est sollicitée à plusieurs niveaux :

- Une participation financière : un crédit de fonctionnement de 1 100 €,
- L'organisation du fonctionnement, le suivi et l'évaluation du projet,
- L'accueil des familles.

Les grandes lignes du projet :

- Les locaux utilisés pour cette activité se situent au sein du gymnase du collège Saint Paul à Aiacciu, au sein de l'association « Ajaccio-judo ».
- La Protection maternelle et infantile (PMI) met à disposition de ce projet, une animatrice qui participe à l'organisation et à l'animation des séances.
- L'action concerne un public spécifique de parents et des enfants de 0 à 5 ans.
- Les familles sont orientées par les services de PMI, parfois dans le cadre de la Maison ouverte, l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et les différents partenaires dont l'Activité éducative en milieux ouverts (AEMO), en fonction des critères suivants : l'isolement, l'insuffisance d'activité physique de l'enfant, le manque de communication et un temps d'exposition des enfants devant les écrans excessif...
- L'action se déroule un après-midi par semaine de 16h45 à 1800.

- Le choix des familles, l'accueil et l'accompagnement de chaque binôme enfant-parent, l'évaluation et l'analyse de l'action, sont faits conjointement par l'animatrice de la PMI et le responsable de l'association, professeur de judo.
- Les objectifs de cette action sont : de réunir la cellule familiale autour d'un concept sportif, de créer et de renforcer les liens parents enfant, de procurer un effet de bien-être, de partager un moment de plaisir enfant parents et de diminuer le temps passé devant les écrans.
- En 2018, 150 séances ont été organisées, elles ont concerné 13 parents et 15 enfants (15 familles au total).

Cette action s'étoffe d'année en année et les résultats sont encourageants et se renforcent.

Une convention de partenariat entre l'association « Ajaccio-judo » et la Collectivité de Corse est reconduite depuis le 10 février 2016.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la convention de partenariat avec l'association « Ajaccio judo »,
- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes à signer.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.